



CC Enclave des Papes-Pays de Grignan (Siren : 200040681)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Valréas
Arrondissement	Carpentras
Département	Vaucluse
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	01/01/2014
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Patrick ADRIEN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Espace Germain Aubert
Numéro et libellé dans la voie	17 A rue de Tourville
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	84600 VALREAS
Téléphone	04 90 35 01 52
Fax	04 90 37 43 34
Courriel	dgs@cceppg.fr
Site internet	www.cceppg.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	23 428
-----------------------------	--------

Densité moyenne 62,79

Périmètre

Nombre total de communes membres : 19

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
26	Chamaret (212600704)	538
26	Chantemerle-lès-Grignan (212600738)	245
26	Colonzelle (212600993)	568
26	Grignan (212601462)	1 621
84	Grillon (218400539)	1 780
26	Le Pègue (212602262)	374
26	Montbrison-sur-Lez (212601926)	286
26	Montjoyer (212602031)	287
26	Montségur-sur-Lauzon (212602114)	1 375
26	Réauville (212602619)	407
84	Richerenches (218400976)	618
26	Roussas (212602841)	390
26	Rousset-les-Vignes (212602858)	289
26	Saint-Pantaléon-les-Vignes (212603229)	442
26	Salles-sous-Bois (212603351)	198
26	Taulignan (212603484)	1 678
26	Valaurie (212603609)	686
84	Valréas (218401388)	9 633
84	Visan (218401503)	2 013

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 25

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte des déchets ménagers et assimilés.</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales <i>Protection et mise en valeur de l'environnement d'intérêt communautaire (missions complémentaires hors GEMAPI : - animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique incluant également la prévention des inondations, - mise en place et exploitation des dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, - protection et conservation des eaux superficielles et souterraines dans sa seule dimension quantitative.</i>

Sanitaires et social

- Action sociale

- Actions enfance et jeunesse : * négociation et gestion du contrat enfance et jeunesse, et plus généralement de tous les contrats avec la CAF et/ou la MSA - lieu d'accueil Enfants Parents "les Péquelets" (LAEP) 84600 VALREAS - Actions solidarité : l'organisation et la gestion du service d'aide alimentaire via le versement d'une subvention à l'Épicerie sociale située à Valréas et la prise en charge des bénéficiaires adressés à cette association par les centres médicaux sociaux du territoire.

- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance

* coordination, pilotage et mise en oeuvre des politiques contractuelles d'intérêt communautaire en matière d'enfance, de petite enfance et de jeunesse * la création, la gestion et les actions menées dans le cadre du relais assistants maternels (RAM)

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique de soutien au logement et de soutien aux activités commerciales de développement économique d'intérêt communautaire, localisées sur les zones d'activités économiques ou au sein de tènements industriels viseront à augmenter le taux d'occupation de l'immobilier d'entreprises sur le territoire, à favoriser l'implantation d'entreprises sur les zones d'activités économiques ou au sein de tènements industriels, à maintenir ou créer des emplois. - soutien financier aux structures associatives qui ont pour but de favoriser la création, la reprise ou le développement de petites ou moyennes entreprises, la mise en réseau des créateurs et des chefs d'entreprises le développement du partenariat et de la mutualisation...., qui assurent le portage et le pilotage de fonds européens, nationaux, régionaux et départementaux destinés à accompagner des projets de natures différentes, qui ont pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

Développement et aménagement social et culturel

- Activités péri-scolaires

- Activités culturelles ou socioculturelles

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration d'un SCOT.

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

réserves foncières nécessaires à l'aménagement des zones d'activités prévues dans le cadre des compétences de développement économique exercées par la communauté de communes

- Etudes et programmation

Etude de la valorisation du patrimoine naturel. En collaboration avec d'autres communes, syndicats ou organismes, elle est compétente pour effectuer des études ou réaliser des actions entrant dans le cadre des attributions définies dans les statuts.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

La communauté de communes pourra intervenir par convention de mandat dans les domaines de la voirie.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Elaboration du programme local de l'habitat.

- Politique du logement social

- réalisation d'une étude sur le logement et l'habitat permettant de définir les critères à appliquer dans le cadre de la mise en place d'un dispositif d'aides financières en faveur du logement social.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Etude et mise en oeuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH, PIG)

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

*-Lutter contre la fracture numérique par l'aménagement numérique du territoire d'intérêt communautaire suivant : * établissement, exploitation et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues par la loi, * réalisation de prestations, acquisitions ou travaux nécessaires au développement de ces infrastructures et réseaux, * gestion des services correspondants à ces infrastructures et réseaux, * passation de tout contrat nécessaire à l'exercice de ces activités, * organisation de l'expertise financière, technique et juridique de toute question intéressant la réalisation, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques. - Assurer, dans le cadre de projets présentant un intérêt communautaire, la mise en réseau des services communaux susceptibles de s'informatiser, étant précisé que cette compétence concerne exclusivement la mise en place et le fonctionnement des réseaux et ne peut en aucun cas être étendue, sauf transfert de compétence spécifique, aux services municipaux ainsi reliés.Par conséquent, la gestion des services municipaux mis en réseau demeure dans le champ de compétence des Communes.Sont reconnus d'intérêt communautaire les projets qui soit apportent une amélioration sur l'ensemble du territoire des services aux citoyens, soit permettent le renforcement de l'égalité dans les conditions d'accès à ces nouvelles technologies et à leurs avantages pratiques. A ce titre, est reconnue d'intérêt communautaire le mise en réseau des bibliothèques des Communes de Grillon, Richerenches et Visan. - SIG.*

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Autres

Gestion intercommunale du service de fourrière animale (L221-11 du code rural)

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
26	Syndicat des Portes de Provence (SYPP) (252602552)	SM fermé	211 082
26	Syndicat d'aménagement du bassin de la Berre, de la Vence et de leurs affluents (200079861)	SM fermé	13 368
26	SM du Parc naturel régional des Baronnies provençales (200059368)	SM ouvert	160 670
84	SM du bassin versant du Lez (SMBVL) (258403005)	SM fermé	52 544
26	SM Rhône Provence Baronnies (200087393)	SM fermé	235 342

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2022 - millésimée 2019)